

Mise en place de colonnes spécifiques « ordures ménagères » en lieu et places des conteneurs.

Comme annoncé, la Communauté des Communes des Pyrénées Audoises, en charge du traitement des déchets, améliore les points d'apport volontaire sur notre commune. Les conteneurs sont désormais remplacés par des colonnes spécifiques. Ces colonnes sont mieux adaptées pour recueillir vos ordures ménagères résiduelles (OMR) ; leur intégration à notre environnement urbain est également améliorée. Elles permettront en outre d'éloigner les nuisibles.

Il en va de la responsabilité de chacun de veiller à utiliser **à bon escient** ces colonnes comme les colonnes dédiées au tri des emballages et à la récupération du verre. Il incombe à tous de respecter les consignes de tri et de veiller à séparer correctement les déchets dans l'intérêt général de la collectivité. Les incivilités, les dépôts sauvages ou inappropriés ont un coût. Chacun d'entre nous peut contribuer à contenir le coût global induit par le traitement des déchets, coût qui impacte directement la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) que nous payons individuellement.

RAPPEL : seuls les sacs contenant vos déchets ultimes, hors verre, emballage et éventuellement déchets de cuisine autres que les déchets carnés, doivent être déposés dans ces colonnes. Les sacs, d'une **capacité maximum de 50 l**, sont obligatoirement **fermés**. Ceci exclut le dépôt de tout autre sorte de déchets dans ces colonnes OMR.